

ANNALES

ÉCONOMIES - SOCIÉTÉS - CIVILISATIONS

PSYCHOLOGIES D'HISTORIENS

Deux lettres de Fustel de Coulanges à Gabriel Monod et une lettre de Ferdinand Lot sur Fustel

Le hasard est galant homme. Mon confrère et collègue M. Charles Rist, gendre de mon maître Gabriel Monod, a trouvé dans les papiers de son beau-père, entre autres documents curieux ou importants, deux lettres fort intéressantes de Fustel. Il a bien voulu, et je l'en remercie très vivement au nom de tous les lecteurs des Annales, me permettre de les publier, après que je me suis rendu compte qu'elles ne l'avaient été ni dans la Revue Historique, ni dans la Revue Critique. Elles sont belles dans leur vivacité. Fustel, dans la seconde, fait état de « son horreur instinctive de la polémique ». On verra que cette horreur n'était que relative.

Un second hasard fait que je puis publier, en même temps que ces deux beaux textes de l'auteur de la Cité antique, un texte non moins beau du grand historien Ferdinand Lot, que nous avons eu le regret de perdre il y a quelques mois, — et qui n'était pas seulement un savant de renom, mais, dans toute la noblesse du terme, un homme. C'est à Marc Bloch que je dois de pouvoir le faire : la lettre de Lot lui était adressée. Grand amateur de psychologies individuelles, et sachant que je ne l'étais pas moins que lui, il me l'avait communiquée, la trouvant aussi pénétrante que belle. Elle fera des textes de Fustel le meilleur, le plus lucide des commentaires. En la publiant, je suis heureux de réunir dans une sorte de colloque familier ces quatre grandes figures de l'Histoire française : Fustel ; Gabriel Monod ; Ferdinand Lot et Marc Bloch.

LUCIEN FEBVRE

Qu'il me soit permis, pour ne pas alourdir de notes superflues ces trois textes, de fournir à leur sujet quelques précisions de date.

Aucune des deux lettres (ou, si l'on veut, des trois, en comptant pour une le post-scriptum de la première) ne porte d'indications d'années. La première se réfère à la première édition (1875) du tome I de l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (trois parties réunies : l'Empire, les Germains, la Royauté mérovingienne), qui

avait fait l'objet d'un compte rendu critique de Gabriel Monod paru dans la Revue Critique du 14 avril 1876 (p. 217-225). La mention « 13 avril » que porte la lettre de Fustel est assez troublante dès lors : faudrait-il penser au 13 avril 1877? On ne voit guère Fustel retenant sa réponse pendant un an. Il faut donc supposer qu'il a eu communication des bonnes feuilles en temps utile pour qu'il ait pu sans tarder infliger à Gabriel Monod le châtement dont il parle : « Ma vengeance a consisté à vous enlever une heure de votre temps. »

Quant à la seconde lettre, elle répond à une critique de Monod (Revue Critique, 27 octobre 1877, 2^e partie, p. 251-254) concernant la seconde édition du livre de Fustel, édition revue et retravaillée par Fustel : la page 192 que cite Fustel est la page 192 de cette seconde édition. Monod reprochait à Fustel de répondre dans cette page à ses précédentes critiques sans le citer, ni lui ni la Revue Critique.

I

13 avril [1876?]

CHER MONSIEUR,

J'ai la bonne habitude de remercier tous ceux qui veulent bien s'occuper de mes travaux et ce n'est certainement pas pour vous que je ferai une exception. Je vous aurais écrit plus tôt si mes journées n'avaient été occupées à ce que vous savez.

Mais tout en vous remerciant de la sympathie toute personnelle que vous me témoignez, je ne puis pas vous cacher qu'au point de vue purement critique j'espérais mieux. Ce n'est pas de moi qu'il s'agit ici, car vous me comblez d'éloges ; il s'agit des résultats de mes recherches, et par conséquent d'un intérêt exclusivement scientifique où l'amour-propre n'a rien à voir.

Que je n'aie jamais commis d'erreurs en des sujets si difficiles, je n'ai pas l'ingénuité de le prétendre. J'en ai déjà trouvé plusieurs, et d'autres m'ont été indiquées ; je prépare des corrections, comme j'ai fait pour¹ la *Cité antique*. Vous m'en signalez deux, le *ex plebe* au lieu de *a plebe* et les chiffres inexacts d'une citation d'Ulpien. Quant aux objections que vous me présentez, permettez-moi de résister et de vous dire, très franchement et très amicalement, les motifs de ma résistance.

Prenons, si vous voulez bien, la longue note de votre page 218. Vous dites, comme si c'était une objection, que les provinciaux pouvaient hériter et vendre. Je le dis aussi, livre II, chap. 12 ; mais ils ne le pouvaient pas légalement et de plein droit, ce qui a bien quelque importance. — J'avais écrit que le gouvernement romain ne désarmait pas les populations, et vous me présentez la loi Julia qui interdit d'avoir d'autres armes que celles qui peuvent servir à la défense personnelle (*ad usum itineris*) ; ce texte confirme mon assertion, loin de la détruire ; il est trop évident que le gouvernement romain n'autorisait pas les amas d'armes ni celles qui n'étaient propres qu'à la guerre. — La phrase qui suit dans votre note ne détruit en rien l'observation

1. [Texte initial, barré sur l'original mais qu'on lit sous la barre : « ... pour mon premier volume ; mais ce qui me surprend, c'est que vous ne paraissiez avoir vu aucune de ces erreurs et que vous ne m'en signaliez aucune nouvelle. J'excepte le *ex plebe* au lieu de *a plebe* et les chiffres inexacts de la citation d'Ulpien ».]

qu'elle vise, à savoir que l'armée de l'Empire n'aurait pas pu contraindre 100 millions d'hommes à obéir malgré eux. — Le texte de Pausanias que vous citez ne se trouve pas à l'endroit indiqué, et, s'il est exact, je doute fort qu'il vise le culte impérial. — Vous me reprochez ensuite d'avoir prétendu « que le flamine ou le *sacerdos provinciae* marchât à peu près l'égal du gouverneur », or vous omettez les mots à *peu près* et vous oubliez de dire qu'il s'agit d'une cérémonie religieuse et nullement du pouvoir relatif des deux personnages. — Vous me permettrez bien de ne pas répondre à ce que vous dites de la fête du 15 août qui n'a vraiment rien à voir ici, ni de discuter ligne par ligne tout le reste de cette note.

Dans votre texte, vous discutez surtout¹ la question des impôts sous l'Empire romain. Or, j'avais dit que, sur cette matière, les documents précis nous font défaut, que nous n'avons aucun chiffre qui soit clair, que les textes sont aussi contradictoires entre eux, qu'ils sont vagues ; que rien n'autorise par conséquent les déclamations qui ont été faites de nos jours sur le poids des impôts de l'Empire romain, de même que rien n'autoriserait non plus une opinion diamétralement opposée. Sur cela, vous m'opposez Salvien, Lactance, Sidoine, Libanius, Zozime ; mais je vous demanderai quel renseignement précis ces textes nous fournissent, et s'il y a vraiment autre chose à dire d'eux que ce que j'en ait dit à la page 176, ligne 15, et à la page 178, ligne 2 ? Vous alléguez encore Mamertin, et Pacatus, et Eumène ; mais il n'est pas un seul panégyriste qui, pour mieux louer son empereur, n'ait dit qu'on souffrait beaucoup sous l'empereur précédent ; c'est un moyen de rhétorique bien connu ; et comme pareille chose a été répétée sur tous les princes, vous voyez tout de suite que tous, ou à peu près, ont été accusés d'avoir aggravé les impôts, et tous loués de les avoir diminués. Quelle valeur cela peut-il avoir pour l'histoire ? — Le seul chiffre un peu sérieux que nous possédions est celui que donne Ammien Marcellin ; je l'ai cité ; vous insinuez que je l'ai mal cité et que j'ai laissé croire qu'il s'agissait de 25 pour 1 000 du revenu ; j'ai pourtant dit en termes clairs : « 25 et 7 pour 1 000 de la valeur des fonds de terre ». Vous ajoutez que ce dernier chiffre équivalait à 14 p. 100 du revenu ; c'est une chose que je n'aurais pas osé affirmer, car nous ne connaissons pas assez l'état économique des Anciens pour savoir si la proportion entre le revenu et le capital était la même que dans les sociétés modernes ; veuillez songer aussi que le *caput* était une valeur cadastrale, c'est-à-dire plus ou moins éloignée de la valeur vraie. — Le texte d'Idace que vous alléguez ensuite, outre qu'il a trait à un cas particulier et hors de la Gaule, accuse un *tyrannus*, c'est-à-dire un usurpateur et des *barbares*, et n'accuse pas en général l'administration romaine.

Vous voyez donc, Monsieur, que votre discussion ne me présente aucun texte assez précis pour m'obliger à sortir de la réserve à laquelle j'avais cru sage de me tenir sur ce difficile sujet.

Passons aux Germains. J'ai dit qu'entre ceux dont parle Tacite et ceux qui ont envahi, il s'est trouvé un intervalle de trois siècles. J'ai fait remarquer

1. [Première rédaction, barrée : « Vous ne discutez guère que.... »]

que nous ignorions l'histoire intérieure de la Germanie dans cet espace de temps ; mais j'ai attiré l'attention sur ce fait qu'aux deux époques les différents peuples germains n'occupaient plus les mêmes places et que les plus puissants parmi eux n'existaient même plus ; j'ai ajouté¹ que la plupart des institutions que Tacite avait décrites ne se retrouvent plus au v^e siècle, ni la royauté héréditaire, ni la noblesse, ni le sacerdoce, etc. Cela seul suffirait déjà à faire croire qu'il y avait eu dans cet espace de trois siècles de grandes² révolutions intestines. En effet, la série des guerres civiles avait déjà commencé avant le temps de Tacite qui en cite deux exemples frappants ; et dans le silence des historiens de l'âge suivant, nous trouvons encore des traces de luttes intérieures entre les classes de la population. Je ne vois vraiment pas ce que vous opposez à des remarques si simples. Vous attribuez une plus grande importance aux révoltes des Bagaudes qu'aux troubles de la Germanie, par cette seule raison que les écrivains latins nous parlent plus souvent des unes que des autres, ce qui se comprend aisément ; mais veuillez songer que les Bagaudes n'ont rien changé à l'état social et politique de la Gaule, tandis que la Germanie nous apparaît visiblement transformée dans cet intervalle de trois siècles.

Vous me semblez être de mon avis sur l'invasion germanique ; mais vous ajoutez que je veux « trop prouver ». Qu'ai-je donc voulu prouver ? Qu'il n'y avait pas eu d'invasion ? Tout au contraire, je l'ai décrite plus complètement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici ; j'ai analysé cet événement si complexe dont on n'avait montré jusqu'ici qu'une seule face. J'ai poussé l'analyse et le détail sur cette matière plus loin qu'on n'avait fait avant moi.

Vous persistez à croire que les Germains ont pris les deux tiers du sol. Pour moi, j'ai montré que tous les écrivains du temps, Sidoine, Salvien, Paulin de Pella et tant d'autres ont absolument ignoré ce prétendu partage des terres ; que ni dans les lettres ni dans les poésies de cette époque il ne se trouve la moindre allusion à un acte qui aurait bouleversé les intérêts et l'existence de ceux-mêmes dont nous avons les écrits. J'ai démontré que les deux articles des lois des Wisigoths et des Burgondes que les historiens modernes allèguent sur ce sujet, lus dans leur contexte, présentent un tout autre sens. Le fait que vous avez signalé relativement à une troupe d'Alains n'a aucun rapport avec ce partage universel, régulier, légal, qu'il s'agirait de démontrer. En sorte que les textes où l'on peut voir la trace de ce partage se réduisant (j'oublie le mot d'Orose) à une ligne de Marius d'Avenches et de Prosper Tyro, ligne d'un singulier vague et qui est susceptible d'une double interprétation ; car il importe toujours de bien distinguer la possession de la propriété. — Vous m'opposez M. Jahn ; mais M. Jahn n'a pas trouvé d'autres textes ni de textes plus précis.

J'ai étudié, parmi les diverses classes de la population, celle des affranchis ; et j'ai montré que parmi ces hommes il en était que l'on appelait au vii^e siècle du nom de *romani homines*. Ce n'est pas là une théorie, comme

1. [« A l'aide d'un grand »,... barré. Et deux mots plus loin, au lieu de : « ne se retrouvent plus », Fustel avait écrit : « n'existaient plus ».]

2. [Fustel avait écrit d'abord : « de grands bouleversements ».]

vous dites, c'est un fait. On me montrera des textes où le mot *romanus* (*romanus* tout court, non pas *romanus homo*) a une autre signification ; je le crois bien, et je l'ai dit ; mais on ne pourra pas expliquer le titre 58 (60) de la loi des Ripuaires, et plusieurs autres, autrement que je ne l'ai fait ; on ne pourra pas voir dans les *homines ecclesiastici, romani, regii*, autre chose que trois catégories d'affranchis, tous *tabularii* comme ils sont appelés au même titre de loi.

Vous me reprochez encore l'emploi que j'ai fait de deux légendes ; mais vous faites erreur quand vous dites que « j'ai raconté comme vrais » les faits qui y sont contenus. Je les ai cités comme légendes, et aucun lecteur ne peut s'y tromper (p. 380 et 525-526). Ces légendes, je le dis moi-même, n'apparaissent dans les textes qu'au VII^e et au IX^e siècle. Je diffère de vous en ce point que je ne crois pas qu'elles aient été *fabriquées* à l'époque où elles apparaissent dans nos textes pour la première fois. Vous n'attribuez aux légendes aucune valeur ; je leur en attribue une assez grande, surtout en ce qu'elles nous révèlent les opinions populaires ; or, je les ai citées précisément, non pas pour prouver des faits, mais pour marquer l'opinion que les peuples s'étaient fait sur les événements.

Voilà, cher Monsieur, les motifs que j'ai, bons ou mauvais, pour ne pas me rendre aux objections que vous m'adressez. — Permettez-moi d'ajouter qu'en même temps que vous deviez chercher mes erreurs, vous pouviez aussi indiquer au public les points nouveaux que mes recherches ont mis en lumière. Il n'en manque pas. Je sais que déjà, dans l'enseignement de nos facultés et de nos bons lycées, on n'ose plus parler du druidisme ni de sa prétendue persécution par l'Empire, ni de cette république armoricaine que Dubos avait imaginée d'après un texte mal compris. Déjà on ne raconte plus l'invasion germanique comme on la racontait il y a deux ans. Peut-être auriez-vous pu dire aussi que le *defensor civitatis*, étudié de plus près dans les textes, n'est plus ce magistrat démocrate, cette sorte de tribun du peuple qu'on se figurait hier encore. Pour ce qui est de la décadence des curies, j'ai montré qu'outre la cause qu'on en donnait, il y en avait deux autres, et que ce fait est beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Croyez-moi ; on a trop généralisé en histoire depuis quatre-vingts ans, mes études d'analyse ont du bon.

Ce qui m'a le plus surpris, c'est que vous ayez passé sous silence la vérité capitale qui ressort de mes longues recherches, à savoir que, sous l'Empire romain, la société gauloise est devenue de plus en plus une société aristocratique ; que la hiérarchie des rangs s'y est de plus en plus marquée ; que la haute classe n'a pas cessé de s'enrichir et de grandir aux dépens des classes moyennes et qu'enfin ce caractère aristocratique de la société s'est continué sous les Mérovingiens. C'est là, Monsieur, le fond même de mon livre ; l'originalité de mon travail est là bien plutôt que dans ce prétendu système que vous m'attribuez contre les Germains.

Mais je crains bien qu'en lisant ce volume vous n'ayez pensé plutôt à l'auteur qu'au livre. Votre amitié pour moi vous a induit à me combler

d'éloges que je voudrais mériter tous ; mais il me semble en revanche que¹ l'idée que vous aviez de moi vous a fait voir dans le livre d'autres mérites et d'autres défauts que ceux qu'il a réellement. Au lieu de voir tout simplement ce qui y est, vous vous êtes toujours préoccupé de moi ; vous avez cherché mes tendances, mes pensées secrètes, toutes choses dont le public n'a que faire et sur lesquelles d'ailleurs vous risquiez fort de vous méprendre. Vous paraissez me supposer² un parti pris de haine contre les Germains ; j'ai répondu d'avance à cette supposition à la page 322, ligne 18. Croyez bien que si j'avais de la haine pour M. de Moltke, je ne verrais aucune raison pour étendre cette haine à Clovis.

Il y a encore dans votre article un point qui m'a affligé. Pourquoi m'accuser de dédaigner tous les travaux antérieurs ? Vous savez parfaitement que je les consulte, qu'il en est beaucoup parmi eux que j'admire et que, quand je me sépare d'eux, ce n'est jamais sans un sincère scrupule et sans un frisson de terreur. Être indépendant de ses devanciers et ne pas les croire sur parole, ce n'est pas les dédaigner. Avoir cet esprit de recherche, dont Descartes a donné les règles applicables à toutes les sciences, n'est une chose ni blâmable en soi ni inutile au progrès des études historiques.

Un mot encore et je finis. Je vous prie instamment, quand vous écrirez quelque chose sur moi, de ne plus employer le mot *talent* ni aucun mot semblable. Je ne me fais pas illusion ; je suis un simple travailleur, un pur chercheur, et n'ai pas le ridicule de vouloir tromper le public sur mon compte.

Pardonnez-moi la longueur de ma lettre. Chacun se venge à sa manière ; ma vengeance a consisté à vous enlever une heure de votre temps.

Croyez à toute ma sympathie.

FUSTEL DE COULANGES

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre n'est pas pour être publiée.

Vendredi matin

Je reçois à l'instant, cher Monsieur, votre billet daté du Havre. Je vois avec plaisir que la note relative à l'Empire romain n'est pas de vous ; j'aurais dû m'en douter ; elle est fort indigne³ de vous. Retranchez donc de ma trop longue lettre tout ce qui s'y rapporte, y compris un peu de mauvaise humeur et d'agacement que cette malencontreuse note m'a causés.

Je crois vraiment que je devrais jeter ma lettre au feu — mais non ; ne retranchons rien à nos franches causeries. Nous sommes deux travailleurs ; nos discussions mêmes peuvent avoir leur utilité. Ne parlez pas pour moi d'*admiration* ni de *respect*⁴, parlez plutôt d'amitié, et croyez à la mienne.

Je vais chercher dans mes paperasses mon petit chapitre sur la législation carolingienne ; mais pourra-t-il se détacher ? Pourra-t-il convenir à la

1. [Texte initial : « ...que votre idée préconçue contre le livre vous a fait apercevoir... ».]

2. [« Vous me supposez », barré.]

3. [Texte initial : « de beaucoup ».]

4. [« Admiration » et « respect » sont soulignés dans le texte.]

Revue? Si votre absence ne doit pas être longue, je désirerais que vous y jetiez les yeux avant de l'envoyer à l'impression. En tous cas, je le déposerai chez vous. Tout à vous.

FUSTEL DE COULANGES

Vous avez su probablement que M. Issaurat n'a pas fait la composition de philosophie ; on n'a donc pas même pu discuter sur lui.

II

3 novembre

CHER MONSIEUR,

Je vous remercie de vous être encore occupé de mon volume, dans les deux Revues. Je voudrais être d'accord avec vous sur tous les points. Si je ne vous ai pas combattu nommément, page 192, cela tient à mon horreur instinctive pour la polémique. Je crois que j'ai raison dans mes doutes ; car notez que sur le point en question j'ai seulement exposé le doute et combattu les affirmations sans preuves. Tout cela est affaire de textes. Mon livre sera utile en ce sens qu'il signale des problèmes là où l'on se contentait (même Jahn) de déclamations vides et de textes tronqués et inexacts. En tout cas, je continuerai à travailler, à lire les sources, à dire quelles choses y sont et quelles choses n'y sont pas. En cela je suis sûr de rendre service et d'être dans la vraie méthode. Mais, au nom du ciel, ne m'accusez donc plus d'avoir du talent. Vous savez bien que je ne suis qu'un chercheur, et que c'est là, aux yeux de la critique, ma qualité ou mon défaut.

Bien à vous.

FUSTEL DE COULANGES

III

UNE LETTRE DE FERDINAND LOT SUR FUSTEL¹

... J'ai conservé un souvenir inoubliable de l'enseignement de Fustel que j'ai suivi dès ma sortie du lycée, pendant deux années et un semestre. Je puis dire qu'il a décidé de ma vocation historique. J'ai été son disciple avant d'être chartiste. Vingt ans après sa mort, qui fut pour moi un coup de foudre, je lui succédais, d'une certaine manière et très indirectement, en remplaçant son successeur Luchaire. Depuis lors, chaque année, j'ai tenu à rappeler ses mérites devant mes élèves de la Faculté et de l'École des Hautes Études. Longtemps j'ai été fanatique de son enseignement et de ses ouvrages. A l'École des Chartes, je me disputais avec mes maîtres à son sujet et j'entraînais mes camarades à la Sorbonne pour l'entendre en 1887 et 1888.

Maintenant, l'âge et l'étude m'ont révélé les lézards de l'édifice. D'ailleurs Fustel était un faux impassible ; c'était une âme de feu sous une enveloppe

1. [Elle est datée du Lavandou, le 17 avril 1930.]

de glace. C'était un tempérament de lutteur. Sous une apparence d'impassibilité il écrivait *ad probendum*. Gabriel Monod dans une série de leçons faites aux Hautes Études il y a longtemps s'est bien aperçu que Fustel vise à chaque page un ou plusieurs adversaires qu'il entend terrasser sans les nommer jamais. Et c'est cela qui donne à ce style dépouillé un élan irrésistible.

Frédéric Girard, qui n'aimait pas Fustel, disait devant moi, il y a quinze ans peut-être, que c'était un tempérament d'avocat. C'était sommaire, donc injuste. Il y a tout de même un petit résidu de vérité. Et puis tout cela n'a pas d'importance. Il me suffit de prendre un des volumes du maître pour subir de nouveau l'ensorcellement. L'automne dernier, rédigeant un chapitre pour l'histoire de Glotz, malgré la fièvre et la toux, j'ai eu l'occasion naturelle de relire des chapitres de la *Monarchie franque*, du *Bénéfice*, des *Transformations*¹. Dans l'ensemble, c'est toujours lui qui est le plus vivant !

1. [La *Monarchie franque* forme le t. III de la seconde édition (1877) de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. C'est le dernier qu'ait publié Fustel. Le *bénéfice* se rapporte au tome V de la même édition (*Les Origines du système féodal, le Bénéfice et le Patronat à l'époque mérovingienne*). — Le tome VI enfin s'intitule : *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*.

Rappelons en terminant qu'on lira avec le plus grand profit sur Fustel le témoignage de Camille Julleau dans son remarquable petit livre de 1896 : *Extraits des historiens français du XIX^e siècle* (Hachette). Inutile de rappeler que la longue introduction de cet ouvrage est un chef-d'œuvre.]